



Report de date pour la deuxieme fois

Par **talika**, le **06/05/2013** à **16:15**

Rebonjour
J ai appelé mon avocate pour lui formuler que j allais refuser un report de date demandé par mon ex employeur à l audience de demain.
Celle ci s est mise en colère, me menaçant que si je faisais cela, elle ne se déplacerait pas demain et que si je n étais pas contente elle me rendrait mon dossier. Petite réflexion que mon affaire lui prenais des heures et ne lui rapporté rien financièrement puisque j ai eu droit à l aide juridictionnel
J ai l impression qu elle est plus pour la partie adverse. A chaque report de date, l avocate perçoit des honoraires de la part de l aide juridictionnel?
Puis je quand même m opposer à un report?

Par **alterego**, le **06/05/2013** à **16:30**

Bonjour,
S'opposer à un report sollicité par l'adversaire (votre avocat ou vous) n'interdit pas au Conseil d'accéder à cette requête.
Vu les dates dont vous nous faites part, le délai n'a rien d'anormal tant les Prud'hommes sont encombrés.
Cordialement